



500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE EN ACTION

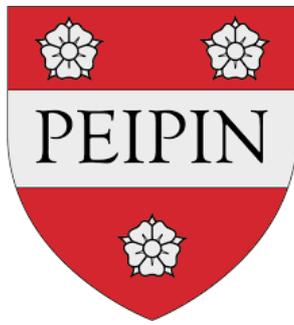
Fonds de financement de la transition énergétique Convention particulière d'appui financier

Entre

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Et

La Commune de Peipin, représentée par Monsieur Frédéric DAUPHIN, Maire de Peipin,
ci-après désigné « le Bénéficiaire »,



En présence de la Caisse des dépôts, représentée par la directrice régionale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,



Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE),

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015,

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015,

Il est convenu ce qui suit

Préambule

Un appel à projets pour mobiliser 200 « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans,
- reconquérir la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans, est en place et contribuera notamment à financer les territoires lauréats. Cet appui viendra compléter les modes de soutien sectoriels existants : aides fiscales, subventions de l'ADEME et de l'ANAH, programmes budgétaires, prêts aux collectivités, tarifs d'achat...

Dans ce cadre, le Pays Durance Provence a présenté un projet qui figure en Annexe 1. Il a été déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.

* *
*

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser, d'une part, les actions qui seront mises en œuvre par le Bénéficiaire ainsi que ses engagements à ce titre et, d'autre part, les modalités d'attribution et de versement de l'appui financier.

Article 2 - Dépenses éligibles au programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « Territoires à énergie positive pour la croissance verte », les actions relatives aux six domaines d'intervention suivants :



1. *Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public*
2. *Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports*
3. *Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets*
4. *Production d'énergies renouvelables locales*
5. *Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable*
6. *Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux*

Article 3 - Engagements du Bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le Bénéficiaire s'engage à mettre en place sur son territoire les actions spécifiques figurant en Annexe 2, permettant de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique. Le budget et le calendrier prévisionnel des actions ainsi que la description des effets attendus sont précisés dans l'Annexe 2.

Pour la bonne exécution de la présente convention, le bénéficiaire s'engage :

- a) à désigner un élu référent qui sera le garant de la démarche,
- b) à mettre en place une équipe projet animée par un chef de projet à l'échelle du territoire.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

Le Bénéficiaire s'engage à transmettre au préfet de région, en tant que représentant de la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public,
- tout document nécessaire aux engagements et versements (Annexe 4),
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Article 4 - Montant et modalités de versement de l'appui financier

Le montant de l'appui financier au titre de la présente convention est fixé à 10 000 € dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

L'appui financier sera mis en œuvre par la Caisse des dépôts et consignations à partir des crédits de l'enveloppe spéciale transition énergétique qu'elle gère.

L'appui financier sera versé, après signature de la présente convention, selon les conditions et modalités suivantes :

- une avance de 40 % du montant prévisionnel de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive » pourra être versée à la demande du Bénéficiaire exprimée auprès du préfet de région, en tant que représentant de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
- un deuxième versement de 40 % interviendra lorsque le montant des actions réalisées et facturées dépassera 80 % du montant de l'appui financier, sur présentation des justificatifs des dépenses,
- le solde sera versé lorsque le montant des actions réalisées et facturées atteint ou dépasse 100 % de l'appui financier au titre du programme « Territoires à énergie positive », sur présentation d'un compte rendu d'exécution technique et d'un état récapitulatif des dépenses correspondantes

certifié par le comptable public du Bénéficiaire.

Ces versements seront réalisés par la Caisse des dépôts et consignations sur ordre du préfet, qui aura vérifié le caractère subventionnable des dépenses présentées.

Article 5 - Engagements complémentaires de l'État

En complément du soutien financier, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie assurera, avec le concours de l'ADEME :

- une assistance technique et un soutien méthodologique,
- une animation de réseau des lauréats au niveau régional et national,
- la valorisation des résultats.

Article 6 - Communication

Le logo « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » est obligatoirement apposé sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions visées à l'article 3.



Article 7 - Clause de reversement et de résiliation

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées, ou qui auraient été utilisées pour une action autre que celles prévues à l'article 3 seront restituées à la Caisse des dépôts et consignations.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des Parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre Partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 - Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter du jour de sa signature. Elle est valable pour les actions ayant connu un démarrage effectif jusqu'au 31 décembre 2017 et prendra fin avec le versement du solde de l'aide et au plus tard trois ans après la date de signature de la présente convention.

Article 9 - Avenants

Le contenu de la présente convention peut être modifié par avenant signé des Parties.



Fait à [.....], le

Pour la ministre et par délégation,
Bénéficiaire,

Pour le

Pour la Caisse des dépôts,

Annexe 1

Projet présenté par le Pays Durance Provence



Bassin de vie au cœur du département des Alpes-de-Haute-Provence et de la Vallée de la Durance, le Pays Durance Provence dispose de nombreux atouts : voie historique de circulation, milieu naturel et exceptionnel, axe de développement économique du département, réservoir d'eau et d'énergie, terre agricole fertile, etc.

Composé de 14 communes, de deux intercommunalités (la Communauté de Communes Moyenne Durance et la Communauté de Communes Lure Vançon Durance) et de près de 22 000 habitants, le Pays Durance Provence souhaite diversifier son économie en valorisant son formidable patrimoine naturel et culturel et a la ferme volonté de devenir un véritable éco-territoire.

La transition écologique et énergétique est, en effet, l'axe fort du projet de territoire renouvelé avec l'élaboration de la candidature à LEADER 2014-2020 « *Pour le renouveau de notre modèle économique et social basé sur l'environnement et la culture* ». Ce programme consiste en 4 objectifs opérationnels :

- Territoire propre : zéro déchet, zéro gaspillage ;
- Initiatives pour un développement économique durable ;
- En avant vers un tourisme culture-nature !
- Initiatives pour la cohésion sociale.

Le Pays Durance Provence souhaite devenir un véritable Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en agissant sur plusieurs aspects :

- ✓ Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux : actions de sensibilisations et de formation des acteurs publics, privés et des citoyens ; organisation et soutien des événements éco-responsables ; création de jardins pluriels ; création de Classes nature Durance...

Par ailleurs, de manière générale il est à noter que le Pays Durance Provence ne soutiendra que des actions écoresponsables même si leur objet n'est pas en soi environnemental.

- ✓ Préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et protection des paysages : aménagements pédagogiques et écologiques dans diverses zones naturelles de notre territoire ; adoption d'une gestion différenciée des espaces verts ; soutien à l'agriculture biologique...
- ✓ Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public :



audits et travaux de rénovation énergétique pour les bâtiments publics (en particulier les écoles) ; installation de matériels permettant de faire des économies d'énergie et d'eau; participation à la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH pour les particuliers)...

- ✓ Production d'énergies renouvelables locales : projet de centrale photovoltaïque sur toit citoyenne (exemple sur le toit d'une école) et sur toits d'entreprises ; projets de réseaux de chaleur dans plusieurs communes ; étude pour une Charte forestière...
- ✓ Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports : réalisation de voies de circulation douces ; achat de véhicules électriques avec bornes de recharges...
- ✓ Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets : étude pour l'installation d'un méthaniseur ; favoriser la réduction des déchets et du gaspillage avec l'installation de composteurs ; mise en place d'un Système Alimentaire Territorial (circuits courts, lutte contre le gaspillage dans la restauration notamment collective...)

Indicateurs de performance	2020	2030	2050
Réduction des émissions de gaz à effets de serre (en Tonnes CO ₂)	-40%	-50%	-75%
MWh économisés	-13%	-25%	-50%
MWh d'EnR installés	30%	40%	70%

Plan d'actions global du projet TEPCV

N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
1	Feuille de route TEPCV (approfondissement du plan d'actions sur certains aspects : énergie, climat, mobilité douce...)		2015	Pays Durance Provence	20 000 €
2	Réalisation d'une thermographie aérienne infrarouge et terrestre du territoire pour mesurer les déperditions en chauffage des toitures du territoire	1	2015	Pays Durance Provence	100 000 €
3	Etude sur le logement et la précarité énergétique, notamment par quartiers, en mettant l'accent sur les centres anciens (OPAH centres anciens), sur les logements communaux, logements sociaux et sur les logements occupés par des personnes sollicitant les CCAS pour des aides au chauffage. Les modalités de cette étude seront définies suite à la thermographie. Mise en place d'un SLIME: Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie	1	2016	CCMD CCLVD Communes du Pays Durance Provence	3.7M€
4	Participation à l'étude pour la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) à l'échelle départementale. Animation de la PREH	1	2018	Pays Dignois	16 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
5	Economie d'eau: - public: installation de limiteurs de débit d'eau et de récupérateurs d'eau; coupure des fontaines la nuit et/ou en réduisant le débit, - incitation à l'achat de limiteurs de débit d'eau pour les particuliers (aide à l'achat)	1	2018	Communes du Pays Durance Provence	30 000 €
6	Installation de solutions durables pour l'éclairage public et les illuminations Objectif : labellisation villages étoilés Partenariat avec une entreprise locale Lum'in	1	2016	Communauté de Communes Moyenne Durance Communauté de Communes Lure Vançon Durance	Première phase : 50 000 €
7	Incitation à l'achat de matériels permettant de faire des économies d'énergies, notamment des ampoules très basse consommation, des coupe-veille, des détecteurs de présence, etc. pour les particuliers	1	2016	Pays Durance Provence	50 000 €
8	Vallée des Energies Nouvelles Potentiel d'expérimentation de smart grid avec une opération pilote sur la zone de la Cassine-Saint-Pierre-Mardaric et sur la commune de Peyruis voire Les Mées plus globalement	1	2016	Pays Durance Provence	25 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
9	Diagnostic énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux: - bâtiments de la Communauté de Communes Lure Vançon Durance. Ceux de la Communauté de Communes Moyenne Durance ont déjà été diagnostiqués - bâtiments des communes du Pays (hors communes de Malijai et de Château-Arnoux Saint-Auban)	1	2016	Pays Durance Provence	100 000 €
10	Travaux de rénovation énergétique d'une vingtaine de bâtiments communaux et intercommunaux. Priorisation sur les bâtiments accueillant des enfants (écoles, crèches, CLSH) et bâtiments culturels	1	2017	CCMD CCLVD Communes du Pays Durance Provence Malijai en première phase	6 000 000 € Première phase : 168 000 €
11	Conseiller en Energie partagé 1 ETP	1	2018	CCMD - CCLVD (conventionnement) Echelle du Pays	127 700 €
12	Acquisition de matériels CEP (appareils de mesure, caméra thermique, logiciel etc)	1	2015	CCMD - CCLVD (conventionnement) Echelle du Pays	12 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
13	Réalisation de modes doux spécifiques (liaisons internes dans les villages notamment pédi-bus, marchons vers l'école; et inter villages dont voie transalpine); Généralisation de zones à 30km/h ou de convivialité dans les centres villages	2	2018	Communes et intercommunalités du Pays Durance Provence	2 000 000 €
14	Création-aménagement de parkings de covoiturage ou meilleure identification et sécurisation Château-Arnoux, Malijai, Peipin, sortie Sourribes, Volonne etc	2	2018	Communes et intercommunalités du Pays Durance Provence	200 000 €
15	Mise en place de bornes de recharge électrique dans les parkings de covoiturages et dans des espaces privés (parkings de supermarché, campings) Pour véhicules dont vélos électriques	2	2017	SDE04 Voire Office de Tourisme	70 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
16	Achat de véhicules électriques, notamment pour les collectivités Achats de vélos électriques pour mettre en location aux habitants et touristes Entreprises locales : Eon Motors et Story bike	2	2016	Pays Durance Provence	72 000 €
17	Installation d'un méthaniseur	3	2018	CCMD	1 500 000 €
18	Installation de composteurs publics dans toutes les cantines scolaires, et de composteurs collectifs dans certains villages et quartiers, avec des panneaux d'informations Aide à l'achat de composteurs privés	3	2016	Communes et intercommunalités du Pays Durance Provence SMIRTOM	70 000 €
19	Panneaux d'information sur les sites de recyclage	3	2016	SMIRTOM	48 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
20	Création d'éco-gobelets TEPCV Pays Durance Provence qui pourront être prêtés aux structures organisant des évènements sur le territoire du Pays Durance Provence	3	2015	Pays Durance Provence	3 000 €
21	Création de doggy bag / gourmets-bags TEPCV Durance Provence pour les restaurateurs privés En lien avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (Umih)	3	2015	Pays Durance Provence SMIRTOM	20 000 €
22	Création de sacs biodégradables et de sacs en papier TEPCV Durance Provence (avec actions dans les petits commerces et sur les marchés locaux)	3	2015	Pays Durance Provence SMIRTOM	20 000 €
23	<p>Système Alimentaire Territorial</p> <p>Travail partenarial avec les restaurateurs pour avoir zéro gaspillage, zéro déchet et produits issus de circuits courts:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cantines scolaires: adapter les repas en fonction des publics pour éviter le gaspillage et favoriser les produits locaux et biologiques. Travail avec l'entreprise adaptée Lou Jas pour cette optimisation qualitative et quantitative, - Restaurants privés: les former et informer à la gestion des déchets et au gaspillage (dont doggy bag TEPCV) et les inciter à utiliser des produits locaux et biologiques (Alpes de Haute Provence gourmande, réseau REGAL et Label Pays Gourmand) 	3	2015	<p>Pays Durance Provence SMIRTOM</p> <p>Communes et intercommunalités du Pays Durance Provence</p> <p>Restaurateurs</p>	10 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
24	Conseiller Déchets 1 ETP Appel à projet ADEME Territoire zéro gaspillage zéro déchet	3	2018	SMIRTOM	120 000 €
25	Développement de projets de centrale photovoltaïque citoyenne par exemple: sur le toit de l'école maternelle de Volonne et de Peyruis avec une démarche citoyenne par la création d'une SCIC ou sur les toits d'entreprises dans les diverses zones d'activités économiques, industrielles et commerciales	4	2018	Pays Durance Provence Communes concernées	700 000 €
26	Etude pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le plateau de Malijai	4	2018	Commune Malijai	20 000 €
27	Etude de faisabilité et réalisation d'une micro-centrale hydroélectrique sur la rivière du Vançon en partenariat Sourribes/Volonne	4	2018	Communes concernées	200 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
28	Réalisation d'une Charte Forestière pour mettre en valeur de la filière bois énergie	4	2016	Pays Durance Provence	80 000 €
29	Projets de réseaux de chaleur à Salignac, à Château-Arnoux et à Volonne	4	2018	Communes concernées	1 000 000 €
30	Projets d'écoquartiers (aux Lauzières à Château-Arnoux et à Volonne)	5	2018	Communes concernées	15 000 000 €
31	Création d'aménagements pédagogiques autour de la Réserve Ornithologique de Haute Provence, dont une carte de lecture de paysage sur le cycle de l'eau et la biodiversité qui sera installée sur des espaces permettant d'avoir une vue panoramique du lac de Haute Provence (sûrement à Volonne; L'Escale et Château-Arnoux), + création d'observatoires, de gîtes à chiroptères, d'une passe à castors, de mares pédagogiques etc	5	2016	CCMD	65 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
32	Gestion différenciée des espaces verts : - programme Sauvons l'eau de l'Agence de l'eau - Réalisation d'une étude « zéro pesticides en zone non-agricole » pour toutes les communes	5	2017	CCMD CCLVD Communes du Pays Durance Provence	40 000 €
33	Végétalisation de façades de bâtiments publics d'intérêt patrimonial et esthétique moindre (comme la Maison de la Nature près du lac à Château-Arnoux et certaines écoles du territoire)	5	2017	Communes du Pays Durance Provence	20 000 €
34	Animateur TEPCV Chargé de mission transition énergétique et écologique. 1 ETP	6	2015-2016	Pays Durance Provence	45 000 €
35	Services civiques environnement (4 ETP sur 2 ans)	6	2018	Pays Durance Provence	27 536 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
36	<p>Campagne de communication TEPCV: élaboration d'outils de communication sur le Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et sur différents aspects de la transition écologique et énergétique (plaquettes, flyers, affiches, roll up, petit film, élaboration d'un calendrier pédagogique etc) pour divers publics</p> <p>Organisation d'évènements éco-responsables. Organisation d'un Forum de la transition énergétique à l'échelle du département des Alpes de Haute Provence</p>	6	2018	Pays Durance Provence	30 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
37	<p>Cycles de formation et d'information des acteurs publics et privés (personnel des collectivités et notamment des écoles, associations, entreprises, dont les structures touristiques) du territoire et citoyens sur l'éco-responsabilité et les différents aspects de la transition écologique et énergétique (maîtrise de l'énergie, gestion et préservation de l'eau, qualité de l'air, gestion et tri des déchets, utilisation de produits respectueux de l'environnement, changements des critères en commande publique, etc)</p> <p>Un accent sera mis sur les structures accueillant des enfants (écoles, CLSH): sensibilisation du personnel et des enfants.</p>	6	2018	Pays Durance Provence	30 000 €
38	<p>Création de jardins pluriels (pédagogiques, patrimoniaux, solidaires etc) dans chaque commune et particulièrement près de chaque école primaire/cantine scolaire (avec un récupérateur d'eau, la revégétalisation d'espaces bitumés, l'installation de composteurs, etc)</p>	6	2016	Communes de Volonne, Peyruis, Malijai et Salignac	50 000 €



N° action	Intitulé du Projet / Action	Domaine TEPCV	Échéance approximative de réalisation	Maîtres d'Ouvrage	Montant total HT
39	Projet de Classes Durance (classes rousses et vertes sur la thématiques du cycle de l'eau, la préservation de la biodiversité et la gestion environnementale).	6	2018	Pays Durance Provence Communes concernées	33 240 €



Annexe 2

Programme d'actions dans le cadre du programme



Gouvernance du programme d'actions mise en place par le Pays Durance Provence :

Le Pays Durance Provence a d'ores et déjà mis en place un comité de pilotage TEPCV composé :

- des 14 Maires du Pays,
- d'un élu et d'un technicien référents TEPCV pour les 14 communes, pour les 2 EPCI, pour le SMIRTOM, le SIEAMD et la MDE.

Ce COPIL est présidé par la Présidente du Pays Durance Provence, qui est l'élu référent.

Le programme TEPCV proposé est le fruit du travail de ce comité. Ce Comité de Pilotage sera amené à se renforcer de partenaires participant aux opérations pour la Transition Energétique de notre territoire, afin d'animer et de coordonner les actions de ce programme.

On peut notamment évoquer les Chambres Consulaires, les services de l'Etat (DDTM, DREAL...), l'ADEME, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, certaines associations du territoire et les structures en lien avec la transition écologique et énergétique. Il se réunira autant de fois que nécessaire et a minima deux fois par an.

D'autre part, des comités techniques en format suivi de projets spécifiques, associant le bénéficiaire (transversal à l'ensemble des directions concernées), l'Etat et les éventuels acteurs ou opérateurs partenaires pourront être également constitués.

Enfin, l'équipe-projet est constituée de la Présidente du Pays Durance Provence, de la directrice Pays Durance Provence, de l'animateur TEPCV, des services civiques environnements, du directeur du SMIRTOM, du SIEMAD, du DGS de la CCMD et du DGS de la CCLVD.

L'animateur TEPCV sera en lien avec la direction de la commune et avec l'élu référent en charge du dossier. Il aura pour mission de suivre et d'assister la commune pour le bon avancement du projet. Il sera évoqué avec l'ensemble des actions TEPCV lors des COPIL TEPCV.



Action 1

Intitulé de l'action :

Eclairage autonome

Description de l'action :

Souhaitant faire des économies d'énergie et favoriser notre économie locale, le Pays Durance Provence souhaite innover et faire des opérations tests sur l'éclairage public en équipant certains lieux qui doivent être éclairés la nuit en lampadaires solaires. Les lieux aujourd'hui privilégiés sont les centres de villages, certains cheminements voire les équipements culturels et sportifs.

La commune de Peipin souhaite ainsi acquérir a minima 2 lampadaires solaires afin de les disposer sur son city stade.

Une entreprise locale s'est installée sur le territoire du Pays Durance Provence et fabrique de tels lampadaires solaires. Il s'agit de la société Lum'in. Si le Pays Durance Provence souhaite favoriser son économie locale et soutenir les initiatives éco-responsables qui sont au cœur de la transition énergétique, le code des marchés publics sera évidemment respecté.

Calendrier : 2015-2016

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

L'objectif est de baisser la consommation d'électricité en éclairant des lieux qui doivent rester éclairer la nuit ou une partie de la nuit, qui sont aujourd'hui éclairés différemment ou dont le besoin d'éclairage a été identifié. Pour les zones déjà éclairées, une baisse de 20% de la facture énergétique doit pouvoir être réalisée.

Détail des coûts prévisionnels de l'action 1 (action 4.8 convention mère Pays Durance Provence)

Description	Montant (HT)
Achat et installation de lampadaires solaires	4000 €
Total	4000 €



PLAN DE FINANCEMENT
(Commune de Peipin)

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 <i>Eclairage autonome</i>	4 000 €	Programme TEPCV (80 %) Autofinancement (20 %)	3 200 € 800 €
TOTAL HT	4 000 €	TOTAL HT	4 000 €



Annexe 3

Plan de financement global indiquant les autres maîtres d'ouvrage

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
Nature des dépenses	Maître d'ouvrage	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1	Pays Durance Provence	50 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	40 000 € 10 000 €
Action 2	Pays Durance Provence	40 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	32 000 € 8 000 €
Action 3	Pays Durance Provence	72 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	57 600 € 14 400 €
Action 4	Communauté de Communes Moyenne Durance	14 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	11 200 € 2 800 €
Action 4.2	Commune de Salignac	8000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	6 400 € 1 600 €
Action 4.3	Commune de Malijai	4000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	3 200 € 800 €
Action 4.4	Commune de Peyruis	4000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	3 200 € 800 €
Action 4.5	Commune de L'Escale	8000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	6 400 € 1 600 €
Action 4.6	Commune de Montfort	8000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	6 400 € 1 600 €
Action 4.7	Commune d'Aubignosc	4000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	3 200 € 800 €
Action 4.8	Commune de Peipin	4000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	3 200 € 800 €
Action 5	Pays Durance Provence	24 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	19 200 € 4 800 €
Action 6	Pays Durance Provence	110 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	88 000€ 22 000 €
Action 7	Communauté de Communes Moyenne Durance	120 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	96 000 € 24 000 €
Action 7.2	Commune de Malijai	40 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	32 000 € 8 000 €
Action 8	Pays Durance Provence	65 000 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	52 000 € 13 000 €
Action 9.1	Commune de Volonne	12 500 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	10 000 € 2 500 €
Action 9.2	Commune de Salignac	12 500 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	10 000 € 2 500 €
Action 9.3	Commune de Malijai	12 500 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	10 000 € 2 500 €
Action 9.4	Commune de Peyruis	12 500 €	Programme TEPCV (80%) Autofinancement (20%)	10 000 € 2 500 €
TOTAL HT		625 000 €	TOTAL HT	625 000 €



Annexe 4

Documents administratifs nécessaires à l'engagement et aux versements

Nom du bénéficiaire : Commune de Peipin
Adresse du bénéficiaire : Le village 04 Peipin
N° SIREN :
N° SIRET :
RIB

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé

